



[www.abpasbl.be](http://www.abpasbl.be)

ASSOCIATION BELGE DES PARALYSÉS ASBL

Chaussée de Gand 1434  
1082 Bruxelles  
Tél. : 02/421.69.65

IBAN : BE48 7755 9201 1027

Semestriel

Bureau de dépôt Bruxelles X

Belgique – België

P.P.

B - 7

75<sup>ème</sup> année

Décembre 2013

N°2

[info@abpasbl.be](mailto:info@abpasbl.be)

Organe d'information des personnes handicapées moteurs  
Publié par l'Association Belge des Paralysés - ABP - association sans but lucratif, fondée en 1938

# 75<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE

## de L'Association Belge des Paralysés



# Edito



Ni cocoricos, ni fausse modestie... une légitime fierté de l'action de l'Association belge des Paralysés au cours de ces 75 années !

Il nous paraissait important de saluer cet engagement de ¾ de siècle de notre asbl auprès de la personne handicapée ainsi que de mettre à l'honneur ses fondateurs et ses très nombreux membres impliqués dans son action !

Cette célébration se voulait à l'image de nos activités de loisirs pour nos membres handicapés à savoir conviviale et d'intérêt culturel. Une heureuse collaboration dépassa nos attentes : un spectacle magique dans le Chapiteau des Baladins du Miroir monté sur le parking de Manufast-ABP.

Ce magazine « spécial 75 » vous mettra au parfum de notre anniversaire : un compte rendu de la magnifique soirée passée dans le cadre enchanteur d'un spectacle des Baladins du Miroir : une chronique imagée de la chaleureuse réunion de plus de 225 membres ou proches de l'ABP présents à cet événement et un résumé de l'histoire de l'ABP. Vous pourrez ensuite lire l'évolution de sa mission retracée par notre président, actif au sein de l'association depuis 19 ans.

Cette joyeuse célébration d'un anniversaire exceptionnel n'aurait pu se réaliser sans la collaboration et le soutien de nombreux partenaires, publics ou privés, culturel ou social. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés !

Chantal Pirlot - Administrateur-Délégué

## Sommaire

L'Association Belge des Paralysés a soufflé ses 75 bougies	P. 3
Il était une fois l'ABP...	P. 4
Quelques dates clés	P. 6
Les services de l'ABP au fil de l'histoire	P. 8
En route vers le futur...	P. 15

## L'Association Belge des Paralysés a soufflé ses 75 bougies

En cette fin d'année 2013, l'ABP a fêté son 75<sup>ème</sup> printemps. C'est avec la complicité des Baladins du Miroir, troupe de théâtre forain, que l'ABP a célébré l'événement.

Trois quarts de siècle, ça se fête ! Pour marquer le cap, l'ABP a organisé une soirée anniversaire le 28 septembre dernier. Plus de deux cents personnes se sont réunies sous le grand chapiteau des Baladins du Miroir. Parmi les invités se trouvent une cinquantaine de membres handicapés mais également de nombreux aidants bénévoles et sympathisants de l'association, grâce auxquels les personnes handicapées ont l'occasion de participer aux activités de l'ABP.



L'arrivée des membres et amis de l'ABP et discours de Daniel Peltzer

Les membres, ainsi que les amis et sympathisants de l'ABP furent tout d'abord accueillis par le Président, Daniel Peltzer qui leur fit découvrir brièvement le long parcours de l'association. Ils ont ensuite assisté à une représentation des Baladins du Miroir : « Le Chant de la Source ». Ce spectacle de contes et musiques, s'inspire des textes de l'écrivain et conteur Henri Gougoud. Fondatrice des Baladins du Miroir et sensibilisée au handicap par son expérience personnelle, Nele Paxinou a accepté d'être la marraine de l'événement.



Les Baladins du Miroir et leur directrice, Nele Paxinou, marraine de l'événement

En toute simplicité, Nèle Paxinou prit la parole à la fin du spectacle et transmit « sa recette de vie » aux participants : « croire en ses rêves et les mettre en œuvre avec énergie et persévérance ...dans les limites du possible ». Le témoignage de cette grande dame, qui est illustré par son parcours personnel, toucha l'assemblée et en particulier les nombreux participants touchés par le handicap. Nous remercions une fois encore Nèle pour sa présence généreuse parmi les invités, pour sa disponibilité, et les échanges de point de vue avec les participants.

La soirée s'est poursuivie par un cocktail dinatoire. C'est dans une ambiance festive et décontractée que les invités ont partagé leurs souvenirs et anecdotes à propos de l'association.



## Il était une fois l'ABP...



Trois lettres **ABP** : fondée en 1938 par trois polios, l'**Amicale belge des Paralysés** est devenue, en 1964, l'**Association belge des Paralysés** mais a gardé son acronyme, malheureusement non déposé ni protégé et depuis lors copié, en Belgique, par l'Agence Bruxelles Propreté et par les Amitiés Belgo-Palestinienne...

Nous avons voulu, pour célébrer nos 75 ans, partager avec vous quelques faits saillants ou extraordinaires du passé qui montrent l'imagination et la ténacité de ceux qui ont mené l'association jusqu'aujourd'hui. C'est « une histoire de l'ABP » qui, nous l'espérons, vous intéressera et vous apprendra quelque peu.

### **Une initiative d'avant garde**

En 1938, il n'existait que très peu d'associations de patients et aucune regroupant des polios. La maladie sévissait à l'époque et laissait des séquelles musculaires qui condamnaient ceux qui en étaient atteints à une inactivité voire à une immobilité importante.

Peu (ou pas) de moyens de transports adaptés, peu (ou pas) d'aides sociales disponibles, pas d'allocations, pas de kiné, peu (ou pas) d'appareillages d'aide à la marche, peu (ou pas) de connaissance de la « paralysie infantile », comme on disait à l'époque.

Et pourtant, certains ont pris conscience de l'isolement des paralysés et imaginé de leur proposer d'établir des contacts entre eux, pour les en sortir.

Daté de plus de 60 ans, le texte qui suit garde toute son actualité même si plusieurs termes sont aujourd'hui dépassés. Il vise à montrer que le combat mené par des associations comme l'ABP a commencé il y a très longtemps et n'est pas prêt de se terminer, tant les domaines d'amélioration sont nombreux et les responsables politiques pris par d'autres priorités.

*« Quels sont les besoins du paralysé ? (issu du magazine de l'Amicale Belge des Paralysés de 1949)*

*Les besoins de tous les paralysés, sans distinction de la maladie qui est à l'origine de leurs maux, sans distinction de leur âge ou de leur situation sociale, se résument en un seul : Etre utile. Souhait inconscient souvent, mais combien profond, que celui d'aider les autres, de gagner sa vie, d'être source de joie et non plus de peines et de soucis.*

*Handicapés physiquement, profondément ébranlés dans leur courage parfois, les paralysés voient diminuer leur capacité d'agir et de s'épanouir dans le « service d'autrui ». Il leur semble avoir moins à communiquer avec les autres hommes parce que les gestes professionnels leur sont interdits, parce que leurs relations avec leur famille, leur entourage, la société paraissent se borner à l'attitude de celui qui « reçoit », « qui dépend ». Le bonheur d'échanger des services leur paraît définitivement inaccessible.*

*C'est ici que s'impose l'aide à leur apporter. Il faut donner aux paralysés la conviction qu'ils peuvent encore être utiles et, par conséquent, « heureux ». Il faut rechercher avec eux ce qu'ils doivent faire pour cela et les aider à opérer l'adaptation ou la réadaptation indispensable à la vie sociale. (...)*

*Enfin, beaucoup peuvent, à force de patience et d'énergie, pratiquer une profession ou un métier, une activité lucrative : **pour travaux à domicile** : reliure, cannage, cordonnerie, cartonnage, jouets, horlogerie, couture, fine lingerie, tricot, broderie, raccommodage, tailleur, tissage, dactylographie, travaux au duplicateur, traductions, adresses, comptabilité, leçons particulières, etc. ; pour situations : concierge, huissier, portier, liftier, plongeur, employé, caissière.*

*Dans la pensée du législateur, le Fonds des Estropiés, Mutilés et Aveugles (sic) doit pourvoir, avec le Fonds Commun, à l'éducation ou à la rééducation professionnelle des paralysés. (...) D'ailleurs, si efficace soit-elle, jamais l'aide d'une institution officielle aussi importante que le Fonds National des Estropiés ne peut être assez complète et assez souple.*

*Une œuvre a donc été créée pour l'aide totale, directe, personnelle aux paralysés. C'est l'**AMICALE BELGE DES PARALYSES**. Son ambition est de grouper, en une grande famille heureuse, les paralysés de toutes les classes sociales, de toutes les opinions, afin de travailler à leur relèvement moral et à leur reclassement social.*

*En 1949, une équipe de 5 assistantes sociales aidées de 2 monitrices s'occupait de 1.210 paralysés dont 512 à Bruxelles. Elle visite régulièrement ces derniers, leur apporte le réconfort d'une présence amie, se met à leur disposition pour essayer d'améliorer leur situation physique, matérielle, morale et intellectuelle. (...)*

*Des sections s'organisent et contribuent au développement de l'esprit de l'Amicale dans tout le pays. L'Amicale veille à ce que l'invalidé suive, dans le cadre des institutions existantes, les cours de formation scolaire et professionnelle. (...)*

Mise au travail à domicile : *Beaucoup de paralysés sont incapables de fréquenter les établissements de rééducation dont le nombre est d'ailleurs insuffisant en Belgique. (...) Tout invalide-moteur a besoin d'avoir un but dans la vie, il faut susciter chez lui un centre d'intérêt. En veillant à ce qu'une activité favorise la récupération fonctionnelle des membres atteints, il faut aussi rechercher une occupation lucrative, qui lui permette de subvenir au moins à une partie de ses besoins, devenus plus nombreux du fait de la maladie. (...)*



25ème anniversaire de l'ABP en 1963, en présence de la reine Fabiola

L'assistance matérielle : *distribution de dons en cas d'absolue nécessité, prêt/location de matériels tels que voitures, cannes, béquilles, fauteuils.*

Les divertissements : *goûter annuel avec séance récréative et, dès 1950, trois camps de vacances organisés à Dalhem, Kortenberg et Wenduine accueillant 105 handicapés qui auparavant étaient privés de toutes vacances.*

Résumé et conclusions : *L'ABP se consacre au relèvement social et moral du paralysé. (...)*

*L'Amicale étant avant tout une association de paralysés, tous sont invités à collaborer au bien-être de chacun, en mettant leurs talents, leur ingéniosité, leurs possibilités physiques, morales, intellectuelles au service de la collectivité. (...)*

*Grâce aux générosités et aux dévouements qu'elle a trouvés depuis sa création, et surtout ces dernières années, l'Amicale a pu développer ses services et semer beaucoup de joie dans un monde vraiment digne d'intérêt.*

*Cependant, les dépenses s'accroissent avec le nombre de protégés (...) aussi, faisons-nous appel aux personnes généreuses pour qu'elles nous aident dans la mesure de leurs moyens. Tous les dons, souscriptions, cotisations seront reçus avec la plus vive reconnaissance. »*

## Les dates clés de l'ABP...



3 juin 1938, fondation de l'ABP (Amicale Belge des Paralysés) par Lucien LANDY, Albert MISSU et Jean POELS, trois polios. Le service social a été créé dès 1939.

1938

Développement du Service Social et révision des statuts pour définir l'objet social de l'Amicale Belge des Paralysés.

1944

Création des camps de vacances

1949

Regroupement des services de l'ABP rue des Champs Elysées à Ixelles, grâce à l'aide de la firme et de la famille Solvay

1955

Célébration en grande pompe du premier quart de siècle, en présence de la Reine Fabiola.

1963

Création de l'atelier protégé, AP17 de l'ABP : atelier de manutention et mailing.

1964

35ème anniversaire de l'ABP, célébré à la salle de la Madeleine à Bruxelles en présence de la Reine Fabiola.

1973



Acquisition et déménagement de l'ABP rue Charles Demeer ; Création de l'ETA « ABP-ENTREPRISE asbl »



1997

Fusion ABP—MANUFAST le 1er janvier 2005 et déménagement en 2007 à Berchem Sainte Agathe



2005

Création de la section ABP-Polio, suite à la fusion avec l'Association Francophone Polio et Post-Polio (AFPPP)

2013

## ... et de l'évolution du secteur

1928

- ◇ La notion de handicap exclusivement physique et sensoriel à l'époque fut précisée à partir de 1928. Les personnes visées étaient les estropiés et les mutilés, les infirmes de naissance, les aveugles, les sourds et les muets, dans la tranche d'âges des 14 à 40 ans. Plus tard, en 1937, la tranche d'âge a été étendue jusqu'à 60 ans.

1929

- ◇ La première législation est entrée en vigueur en 1929. Pour évaluer la situation de handicap, on appliquait le barème officiel belge des invalidités (BOBI), créé peu après la guerre 1914-1918 en faveur des invalides de guerre. Il faut attendre la fin des années 1960 pour que le handicap mental soit reconnu à son tour.

- ◇ Le service des handicapés – prédécesseur de l'actuelle Direction générale des personnes handicapées a vu le jour en 1929, dans la foulée de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1928. Au début, il s'occupait du reclassement social des personnes et de l'octroi des allocations.

1963

- ◇ En 1963, le service a été scindé en deux : le reclassement était assuré par le Fonds National de Reclassement social des Handicapés, nouvellement créé alors que l'octroi des allocations restait dans les compétences du service des handicapés. Dans le courant des années 1960, le Fonds de Reclassement est rattaché au Ministère de l'Emploi, tandis que le service des handicapés reste au sein du Ministère de la Prévoyance sociale. Installé rue de la Vierge Noire dès 1972, le service conservera cette appellation encore après son déménagement à la Tour des Finances, en 2008.

- ◇ Le régime des allocations octroyées par la DGPH sont de type résiduaire, entièrement à charge de l'Etat. Il s'agit de :

- L'allocation de remplacement de revenus

- L'allocation d'intégration ou allocation d'aide aux personnes âgées. La reconnaissance du handicap permet également de bénéficier de droits dérivés comme les allocations familiales majorées, certaines réductions fiscales (TVA, taxe de roulage) et la très convoitée carte de stationnement.

1987

1993

En fonction de l'évolution de la régionalisation, le Fonds de Reclassement a évolué vers trois structures régionales, désormais responsables des politiques d'inclusion des personnes handicapées dans les régions ou communautés du pays :

- Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap – VAPH

- Agence wallonne d'intégration des personnes avec un handicap – AWIPH

- Service bruxellois francophone des personnes handicapées – PHARE.

## Les services de l'ABP au fil de l'histoire

### Le Service Social

Fondé en 1939 par Elise RANWEZ, le service social, si bien décrit dans le texte d'époque ci-avant, s'est considérablement développé sous la direction d'Elisabeth MICHOTTE van den BERCK entre 1944 et 1973.

Coordonné depuis Bruxelles, ce service a compté jusqu'à 10 assistantes sociales qui assuraient les visites et les relations avec les membres de l'association regroupés dans les Centres Provinciaux de Bruxelles et du Brabant, d'Antwerpen, des Flandres orientale et occidentale, du Hainaut et de Namur-Luxembourg.

C'est par une présence locale, en particulier à Antwerpen, Mechelen, Gent et Namur, plus l'organisation régulière d'activités sur place que l'ABP apportait son aide et ses conseils.

### Les centres provinciaux et sections locales

Depuis le tout début de son existence, l'ABP a voulu être aussi près de ses membres que possible. C'est ainsi que jusqu'à la fin des années 1990, des centres provinciaux ou sections étaient actives à Bruxelles, Rixensart, Tournai, Boussu, Antwerpen, Vilvoorde, Mechelen et toutes les sections des deux Flandres.

Des réunions mensuelles ou annuelles offraient à tous ceux qui le désiraient une après-midi récréative ou, souvent, une excursion ou une visite intéressante : Floralies gantoises, serres royales de Laeken, etc. quand ce n'était pas simplement la visite d'un musée, d'une exposition ou une pièce de théâtre ou un concert.

*Un exemple : L'ABP au paradis terrestre (extrait ABP-Contact n° 2 de 1970)*

« Jours de fête mémorables, les mercredis 29 et jeudi 30 avril pour 1.634 abépistes. Ils sont venus de tous les coins du pays pour visiter les 26<sup>ème</sup> Floralies Gantoises. Ils étaient attendus par la Gendarmerie particulièrement aimable et attentive qui dégagait la route pour les autocars et pour les voitures munies de l'insigne ABP. Une entrée spéciale sans escalier était prévue pour accéder aux halles d'exposition. Des militaires étaient à leur poste, les uns pour aider à débarquer, les autres prêts à conduire les voiturettes à travers le gigantesque jardin fleuri. Tout au long du parcours, il fut veillé à ce que personne ne gêne la vue de nos membres. »



Les activités et les responsables bénévoles de l'ABP-Rixensart



Suite à la régionalisation, à la volonté d'indépendance de certains, à l'âge avancé des membres parfois ou à la création de nouvelles ASBL, le nombre de sections de l'ABP a diminué. Il y a encore en 2013, 2 sections d'activités : Rixensart et Boussu. On ne peut que se réjouir qu'il y ait des sections actives depuis 35 (Rixensart) à 40 ans (Boussu), pleines de jeunesse, d'idées et de projets qui rassemblent et proposent de distraire, chaque mois, plus de 70 de leurs membres.

Les deux sections réunissent chaque mois une centaine de participants à leurs activités sociales et culturelles. Chaque année, ABP-Rixensart relève également le défi d'organiser une excursion en Belgique ou un séjour à l'étranger.

Avec l'organisation des camps de vacances qui seront évoqués dans la suite du magazine, ce sont eux qui sont le cœur de l'ABP et qui font perdurer l'esprit de ses fondateurs.



Fondée en 2005, l'Association Francophone Polio et Post Polio (AFPPP) contacta 7 ans plus tard l'ABP pour demander une aide logistique et administrative dans le cadre de sa mission. Très rapidement, ce partenariat évolua et les associations décidèrent de fusionner. Une nouvelle section vit ainsi le jour en



Banquet Annuel de la Section Polio

2013 au sein de l'ABP. Ce développement avait tout son sens : l'ABP renouait d'une part avec sa mission d'origine, à savoir le conseil et l'aide aux victimes de la polio. D'autre part, cette population se trouve aujourd'hui confrontée, plus que toute autre, aux difficultés du vieillissement, voire à une recrudescence du virus appelée syndrome post-polio. Cette nouvelle section se consacre principalement à l'organisation de rencontres conviviales ou de séances d'informations spécifiques, à répondre de façon personnalisée aux questions de nos membres et à la représentation des polios au sein de divers organes et institutions...



La section ABP Polio est née en 2013, suite à la fusion entre l'AFPPP et l'ABP

L'ABP est membre de l'European Polio Union (EPU) qui rassemble des associations représentatives de polios dans plus d'une quinzaine de pays européens. Voici la liste des priorités défendues par l'EPU dans son Manifeste distribué aux députés européens en vue des élections 2014 :

- ◇ Ratification et suivi de la convention des Nations Unies en Europe
- ◇ Protection des personnes handicapées contre les impacts négatifs des mesures d'austérité
- ◇ Maintien des droits des personnes handicapées en respect des politiques européennes et nationales, y compris la reconnaissance du Syndrome Post Polio comme une réalité médicale.
- ◇ Une Europe pour tous, encourageant l'inclusion totale des personnes handicapées
- ◇ Un engagement renouvelé d'une Europe sans barrières.



## Les Camps de vacances

C'est en 1949, que Fabienne VAN ROY a fondé les « camps de vacances pour handicapés ». Pendant 2 ou 3 ans encore, elle dirigea l'un ou l'autre camp, car ils devinrent vite 3, puis 4, à la campagne ou à la mer.

Lors du décès de Mlle VAN ROY, en 1977, le Président honoraire Lucien LANDY avait écrit ce qui suit : *« Elle avait eu l'idée (en 1949) d'entreprendre, avec la collaboration active de notre association et d'AUXILIA, l'organisation d'un camp pour handicapés qui aurait lieu à l'ancienne Abbaye de Kortenberg. Enthousiaste de ce que pourrait apporter des vacances accessibles aux paralysés et plus particulièrement aux grands invalides, elle en entreprit la réalisation en se procurant les fonds nécessaires parmi tous ses amis, tous les industriels, directeurs qu'elle connaissait. Et Fabienne connaissait beaucoup de monde ! (...) Elle fut la première à imaginer un programme récréatif pour chacune des 10 après-midis, ainsi qu'une rencontre nationale au cours de laquelle des invités étrangers racontaient ce qui se faisait dans leur pays ; les participants belges avaient également l'occasion d'y exposer leur passé, leur expérience et leurs aspirations. (...). Certains handicapés y puisèrent le courage de se lancer et de partir seuls ou avec des parents dans des vacances à l'étranger, comme les valides ... »*



En 2013, les camps plaisent toujours puisque près d'une centaine de participants et au moins autant d'aides bénévoles participent aux trois camps (Ciney, Marbehan et Oostduinkerke) qui les accueillent pendant des séjours d'une dizaine de jours, en juillet et août. Ces camps sont organisés et encadrés par les équipes bénévoles pour la plupart impliqués depuis de nombreuses années dans l'aventure.



Qui eut cru, il y a près de 65 ans, que cette formule durerait encore ? Qui eut cru qu'il serait toujours possible de rassembler des jeunes - et moins jeunes - bénévoles pour donner leur temps et leur bonne humeur à des personnes le plus souvent lourdement handicapées ? L'expérience montre qu'ils reçoivent de la personne dont ils vont s'occuper, au moins autant qu'ils lui auront donné !

C'est cela, le miracle des camps de vacances de l'ABP.

Voir et revoir les photos des camps de vacances sur le site [www.abpasbl.be](http://www.abpasbl.be) rubrique Camps de vacances et sur les sites des camps.



Camp de Ciney 2013



Camp de Ter Helme 2013



Camp de Marbehan 2012

C'est en 1964 que l'ABP crée, dans ses locaux de la rue des Champs Elysées, le 17<sup>ème</sup> atelier protégé de Belgique peu après que la législation ait organisé cette nouvelle structure destinée à occuper et à rémunérer les travailleurs handicapés qui se sentaient motivés par le travail et avaient la volonté de s'intégrer dans la société.

Les activités principales de l'atelier étaient la manutention et le publipostage. Vu son extension, ABP-Entreprise déménagea dans des nouveaux bâtiment rue Charles Demeer en 1997. Cet atelier compta jusqu'à 80 travailleurs handicapés. En 2005, ABP-Entreprise fusionne avec Manufast pour mettre à profit la complémentarité des deux ateliers et déménage dans les locaux actuels de l'association à Berchem-Sainte-Agathe.

Près de 50 ans après sa création, l'esprit de l'ABP est toujours présent dans l'Entreprise de travail adapté (ETA) MANUFAS-ABP.

### Que retenir de ces 50 années d'activité ?



Atelier rue Charles Demeer

Tout d'abord une remarquable motivation des travailleurs handicapés du fait que, malgré leur handicap, ils ont les capacités de gagner leur vie et, dès lors, d'être totalement intégrés dans la société.

Ensuite, une fidélité à leur entreprise dans laquelle ils ont leurs repères et qu'ils considèrent souvent comme un endroit où ils se sentent « chez eux ».

Enfin, une évolution des entreprises de travail adapté dont les missions et l'organisation se rapprochent de plus en plus des entreprises « ordinaires » par les exigences de délai, de qualité et de prix. Le travail demandé s'est donc complexifié, l'appel aux techniques informatiques généralisé, à la grande fierté de travailleurs qui peuvent annoncer qu'ils « *travaillent avec un ordinateur* » !

Le travail demandé s'est donc complexifié, l'appel aux techniques informatiques généralisé, à la grande fierté de travailleurs qui peuvent annoncer qu'ils « *travaillent avec un ordinateur* » !

En parallèle, le soutien des pouvoirs publics s'est accru et s'est diversifié selon les régions, avec des résultats divers. A Bruxelles, les subsides pour les surfaces de travail et pour les équipements nécessaires permettent une croissance de l'entreprise en fonction de ses besoins. D'autre part, les subsides accordés à l'emploi des travailleurs handicapés seront d'autant plus importants que la perte de capacité de ceux-ci est élevée, avec comme résultat la mise au travail de personnes lourdement handicapées.

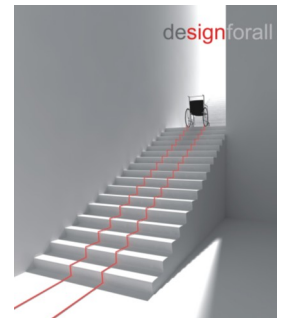
Les ETA de Bruxelles doivent obligatoirement employer au moins 20 % de travailleurs dont les capacités sont fortement limitées. Cette contrainte, réelle, est de plus en plus difficile à respecter car les travaux simples que l'on peut confier à ces travailleurs sont devenus difficiles à trouver et leur rentabilité est, souvent, extrêmement faible.

Enfin, la quasi disparition des entreprises manufacturières - clients traditionnels des ETA - du tissu économique bruxellois pose également problème pour l'emploi des travailleurs les plus faibles car celles-ci leur confiaient souvent des travaux adaptés. Les sociétés de service concentrées dans la capitale quant à elles, peuvent plus difficilement confier du travail à nos entreprises, sauf quand elles réalisent l'intérêt de se concentrer sur leur « core business » et d'externaliser d'autres tâches.

## L'accessibilité, un combat permanent de l'ABP

**La mobilité et l'accessibilité**, notamment architecturale, sont des éléments fondamentaux pour permettre l'inclusion des personnes handicapées dans la société. Dès les années 50, l'ABP et les autres associations du secteur commençaient une lutte qu'ils mènent encore aujourd'hui pour une pleine accessibilité et une meilleure autonomie des personnes handicapées.

Quelques anecdotes pour illustrer quelques étapes de ce combat :



### **En 1958, Bruxelles organisa l'Exposition Universelle !**

RIEN n'avait été prévu pour que les pavillons soient accessibles aux personnes en chaise roulante ! C'est suite à une série de démarches efficaces de MM. Louis GROGNARD et Paul HOFMAN, dirigeants de l'association, que le Comte MOENS de FERNIG, commissaire de l'exposition, organisa avec la Croix Rouge de Belgique un service de voitures mises à la disposition des visiteurs handicapés, en même temps que du personnel pour les conduire. Ce fut aussi l'occasion pour plusieurs pavillons d'installer des rampes d'accès.

### **A Bruxelles en 1970 : Métro ... interdit aux handicapés-moteur !**

*« Le 17 décembre 1969, inauguration par le Roi Baudouin, du premier tronçon Est-Ouest du Pré-Métro de Bruxelles. (...) Désenchantement des handicapés-moteur, l'accès du niveau de la rue aux mezzanines, puis au quai proprement dit leur serait strictement interdit.*

*Comment concevoir qu'à l'avant-veille de l'an 2000, à une époque où l'homme a marché sur la lune, où l'on ne parle plus que de « computers », l'on ne puisse matériellement trouver une solution à un problème aussi élémentaire ? (...) Sommes-nous réellement déraisonnables d'exiger de prévoir aux stations de métro un accès par ascenseur, (2% du prix global d'une station) pour une catégorie de nos concitoyens particulièrement dignes d'intérêt ? Qui oserait encore parler de réinsertion sociale, professionnelle ou, tout simplement humaine des handicapés ? » (extrait de l'ABP-Contact n° 1 de 1970) : 43 ans d'âge !*

### **Huit ans plus tard, va naître le service des Minibus pour Handicapés de la STIB.**

En effet, au printemps 1978, dix minibus spécialement conçus et adaptés pour le transport des personnes handicapées ont été mis en circulation « à l'essai ». Heureusement, cet essai s'est avéré concluant et le service a pu se développer.

Cette solution est le résultat de la mise sur pied par le Ministre des Communications Jos CHABERT, d'un groupe de travail « transport des handicapés par autobus » réunissant l'Administration des Transports, le cabinet du Ministre, la STIB et le Conseil Supérieur des Handicapés, présidé à l'époque par Paul HOFMAN, Administrateur-Délégué de l'ABP. Les conclusions de ces experts sont toujours visibles à Bruxelles et elles ont inspiré les formules de transports adaptés proposées selon les régions par les TEC wallons et DE LIJN, en Flandre.

## L'accessibilité aux bâtiments publics

C'est par la loi du 17 juillet 1975, que le Gouvernement avait annoncé l'accès des handicapés aux bâtiments ouverts au public.

Las, il fallut attendre les arrêtés d'application publiés 2 ans plus tard pour obtenir plus de précisions. « Dans l'avenir, le permis de bâtir ou celui d'exécuter d'importants travaux de transformation ne sera plus délivré que si les bâtiments repris ci-dessous répondent sur toute leur superficie accessible au public aux normes prévues. »

La liste des bâtiments est longue. Parmi ceux-ci, nous épingleons : les bâtiments pour activités récréatives et socioculturelles, ceux destinés à l'exercice du culte, les homes pour personnes âgées et handicapées, les établissements destinés à la pratique du sport et de la vie en plein air, les commerces, hôtels, restaurants et cafés dont la superficie dépasse 150 m<sup>2</sup>, les hôpitaux et centres d'aide médicale, les parkings de plus de 100 emplacements, etc., etc., etc. **Surprise ? Près de 40 ans plus tard, on est encore très loin d'une « société totalement accessible » !**

## L'ABP en collaboration avec les associations du secteur

En 2006, l'ABP fondait avec une vingtaine d'autres associations le Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles. Le CAWaB est composé d'ASBL impliquées dans les questions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il est avant tout un lieu de débat, de réflexions, d'échange d'informations. Il peut prendre l'initiative d'émettre un avis sur les décisions politiques, économiques, sociales ou techniques de toute instance publique ou privée. Il peut aussi être sollicité pour des textes légaux, des normes, des pratiques en faveur de la mobilité et de l'accessibilité des PMR. Le CAWaB est devenu le garant de la qualité des initiatives ou des actions qui lui sont soumises. Avoir un vote favorable du CAWaB constitue la garantie que l'action menée réunit la majorité des préoccupations du secteur. Afin de garantir aux décideurs une vision claire sur l'accessibilité et la mobilité, les associations membres du CAWaB réunissent leurs compétences et transmettent un message d'une même voix.



L'ABP est membre fondateur de Vie Autonome (VIA), collectif d'associations représentatives de tous les handicaps qui a milité en faveur du Budget d'Assistant Personnel - BAP - en Wallonie et à Bruxelles.



**ACCESS** ▶ i

Access-i est une ASBL fondée par des associations membres du CAWaB (dont l'ABP) pour décerner des labels d'accessibilités à des organisations d'événements ou à des bâtiments accessibles au public.

L'ABP est également représentée dans la commission régionale de la Mobilité Section PMR., ainsi que dans la commission sub-régionale Brabant Wallon de l'AWIPH et dans le Conseil Consultatif des Personnes Handicapées de la COCOF.

L'ABP continuera pendant les prochaines années à se battre, en collaboration avec tous les autres représentants d'associations, pour l'inclusion totale des personnes handicapées dans la société.



## *En route pour le futur...*

75 ans, c'est juste un anniversaire mais c'est un anniversaire important et nous ne sommes pas peu fiers d'y être parvenus, en bonne santé et avec de nombreux projets en tête !

Une nouvelle équipe est en place depuis un peu plus d'un an, la relève est assurée à Boussu ; Rixensart continue, plus active que jamais, après 35 ans ; la fusion avec l'AFPPP est réussie et assure une attention et un suivi aux membres atteints de la polio ; enfin, l'organisation des camps de vacances est toujours aussi efficace avec des équipes expérimentées et motivées, parfois renouvelées ou complétées selon les besoins.

L'ABP est intégrée dans un réseau d'associations qui travaillent ensemble à l'intégration de la personne handicapée dans la société – on parle maintenant d'inclusion – et œuvre activement pour rendre celle-ci accessible dans tous les sens du mot : travail, transports publics, circulation douce, locaux publics et privés.

Les difficultés souvent rencontrées sont liées à la structure institutionnelle de notre petit royaume : un état fédéral - qui transmet progressivement ses responsabilités vers les régions – et celles-ci qui traitent différemment les matières en fonction des sensibilités et des moyens disponibles.

***Le combat ne sera terminé que le jour où l'inclusion de toutes les personnes souffrant d'un handicap sera totale.***

***C'est possible.***

***Ce n'est qu'une question de volonté et de priorité politique !***



Daniel Peltzer  
Président de l'ABP

### Remerciements

A Christiane Renson dont la connaissance de l'ABP depuis plus de 30 années, a permis de retrouver des informations ou des documents dont cette Histoire s'est largement inspirée.

A Daniel Tresegnie, Conseiller au sein de la Direction Générale des Personnes Handicapées, qui nous a résumé, au cours d'un passionnant entretien, l'évolution de la reconnaissance du handicap par les instances officielles et celle des allocations ou aides de tout genre qui ont été progressivement mises en place dans le but de permettre une meilleure intégration des personnes handicapées.

Pour en savoir plus :

[www.abpasbl.be](http://www.abpasbl.be)

Rejoignez-nous sur Facebook !

« ABP asbl – Association Belge des Paralysés »



Récolte des e-mails



Afin de faciliter les contacts avec nos membres, nous récoltons vos adresses emails. Merci de vous inscrire via notre site internet ou de nous envoyer un email à [newsletter@abpasbl.be](mailto:newsletter@abpasbl.be), en indiquant vos nom et prénom.

**Les rendez-vous à venir (en détail sur notre site internet) :**

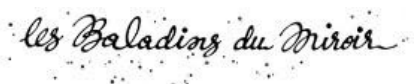
ABP Rixensart : 21 décembre : Clôture du 35ème anniversaire à 14h.

ABP Boussu : 21 décembre : Chorale « Aube Nouvelle » à 14h

ABP Polio : 14 mars : Conférence Post Polio à Gand en collaboration avec l'Association « Post-Polio België »  
25-26-27 juin : Conférence Européenne Syndrome Post Polio à Amsterdam

ABP : Salon Autonomies aux Halles des Foires à Liège du 24 au 26 avril

**Tous nos chaleureux remerciements à nos partenaires structurels, ou du 75ème anniversaire :**



Association Belge des Paralysés  
Chaussée de Gand 1434, 1082 Bruxelles  
Tel : 02 421 69 65 - mail : [info@abpasbl.be](mailto:info@abpasbl.be)

Compte Bancaire pour don et cotisation à l'ABP :  
BE48 7755 9201 1027  
Compte Bancaire pour don Camps de Vacances :  
BE23 7775 9295 2891